



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° DE_2026_018 : Constitution des commissions municipales et désignation de leurs membres

Date de convocation : 13/04/2026

Date d'affichage : 13/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Véronique HOULLIER, Maire**.

Etaient présents : Véronique HOULLIER, Yves BEAUVALLET, Thérèse GEVRESSE, Olivier COSTES, Renée RENAULT, Vincent CHARRIER, Benoit MAZERES, Sylvia WEIZMANN, Frédéric BRUGEILLE, Adèle GOUSSEAU, Bruno FOYOT, Grégory BION, Nathalie LELEU

Avaient donné pouvoir :

Catherine LE GAL représentée par Olivier COSTES, Stéphanie DEHARBE représentée par Sylvia WEIZMANN

Secrétaire de séance : Adèle GOUSSEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut former des commissions communales chargées d'étudier les questions soumises à son examen et de préparer ses délibérations ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'organiser le travail municipal afin d'assurer une gestion efficace et transparente des affaires communales dans les domaines des finances, de l'urbanisme, ainsi que de la petite enfance et des affaires scolaires ;

ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : CONSTITUE les trois commissions municipales suivantes :



- Commission des finances ;
- Commission de l'urbanisme ;
- Commission de la petite enfance et des affaires scolaires.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que le maire est président de droit de chaque commission municipale ;

ARTICLE 3 : RAPPELLE que chaque commission sera convoquée dans les huit jours suivant sa constitution.

ARTICLE 4 : DÉSIGNE les conseiller municipaux membres des commissions municipales comme suit :

-Commission des finances :

- M. Yves BEAUVALLET ;
- M. Grégory BION ;
- Mme Thérèse GEVRESSE ;
- Mme Adèle GOUSSEAU ;
- M. Benoît MAZÈRES ;
- Mme Sylvia WEIZMANN ;

-Commission de l'urbanisme :

- M. Yves BEAUVALLET ;
- M. Frédéric BRUGEILLE ;
- M. Bruno FOYOT ;
- Mme Thérèse GEVRESSE ;
- Mme Nathalie LELEU ;
- Mme Renée RENAULT ;



-Commission de la petite enfance et des affaires scolaires :

- M. Yves BEAUVALLET ;
- M. Grégory BION ;
- M. Benoît MAZÈRES ;
- M. Olivier COSTES ;
- Mme Renée RENAULT ;
- Mme Sylvia WEIZMANN.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La secrétaire de séance

Adèle GOUSSEAU

Le Maire,

Véronique HOULLIER

Transmis au contrôle de légalités le :

Affichage le :

Rendu exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de reception de l'AR: 06/05/2026

078-217800101-DE_2026_018-DE
A G E D I

